



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE VALENCIENNES
METROPOLE

Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 13 avril 2021

Date de convocation :
Le 26 mars 2021

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 11
- de votants : 11

- délégués suppléants : 12
- de présents : 06
- de votants : 02

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
III/004/21

Secrétaire de Séance :
M. Vincent SIMONNET

Nos Réf : VS/IC

OBJET : Compte Administratif
2020 - Budget annexe
« Commercialisation ».

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.

Le Président,
Didier JOVENIAUX

Le Président :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutif de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à quatorze heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire, à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur **Didier JOVENIAUX**, Président, suite à la convocation qui a été faite le vingt-six mars 2021.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (14) :
M. Didier JOVENIAUX ; Mme Martine DUTRIEUX ; Mme Sophie MERIAUX ; Mme Elodie CARON ; Mme Isabelle ASSELIN ; M. Raymond ZINGRAFF ; Mme Agnès DOLET ; Mme Sandrine GOMBERT ; M. Renaud COUSIN ; Mme Corinne COLLET DONNAINT ; Mme Delphine ALEXANDRE ; Mme Carole MILLET ; Mme Caroline DI CRISTINA ; Mme Anne GOZE ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées (03) :
M. Marc POSAK ; M. Ludovic SOYEZ ; M. Vincent DOCHEZ ;

Étaient absents, excusés (09) :
M. Alain VINCENT excusé ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Emilie LECLERC excusée ; M. Pierre MIKULA excusé ; Mme Corinne DERNONCOURT excusée ; M. Bruno FONTAINE ; M. Laurent SUIN excusé ; M. Jean-Philippe GOLD excusé ; M. Christophe ROBITAIL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

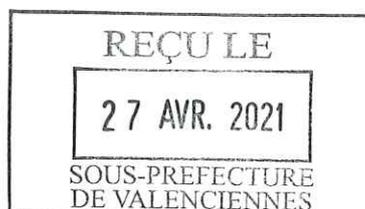
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er}, 7 et 8 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2020 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 21 Janvier 2021 ;

Vu le Budget Général Prévisionnel 2020 de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 02 Décembre 2019 ;

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du



budget prévisionnel et des décisions modificatives du même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de l'OTC VM pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2020.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :



		Fonctionnement	Investissement	Total
RESULTAT 2019 (001 et 002)	A	53 682.27	0,00	53 682.27
RECETTES DE L'EXERCICE 2020	B	46 374.01	0,00	46 374.01
TOTAL RECETTES	C=A+B	100 056.28	0,00	100 056.28
RESULTAT 2019 (001 et 002)	D	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE L'EXERCICE 2020	E	60 772.33	0,00	60 772.33
TOTAL DEPENSES	F=D+E	60 772.33	0,00	60 772.33
RESULTAT BRUT DE CLOTURE 2020	G=C-F	39 283.95	0,00	39 283.95
RESULTAT NET DE CLÔTURE 2019	I=G-H	39 283.95	0,00	39 283.95

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 13 avril 2021,

- D'approuver le Compte Administratif 2020 - Budget annexe,
- De déclarer toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

(M. Didier JOVENIAUX n'ayant pas pris part au vote)

APPROUVE :

- Le Compte Administratif 2020 - Budget annexe ;

DÉCLARE :

- Toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes ;

ARRÊTE :

- Les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

Fait à Valenciennes,
Le 13 avril 2021

Le Président,
Didier JOVENIAUX



